(19) Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) **EP 1 679 018 B1**

(12) **FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

(45) Date de publication et mention de la délivrance du brevet:
04.04.2012 Bulletin 2012/14

(21) Numéro de dépôt: **06356001.5**

(22) Date de dépôt: **05.01.2006**

(51) Int Cl.:
A47B 1/04 *(2006.01)* ***A47B 13/08*** *(2006.01)*

(54) **Plateau de table**

Tischplatte

Table top

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HU IE IS IT LI LT LU LV MC NL PL PT RO SE SI SK TR

(30) Priorité: **11.01.2005 FR 0500247**

(43) Date de publication de la demande:
12.07.2006 Bulletin 2006/28

(73) Titulaire: **ROSET S.A.**
01470 Serrières de Briord (FR)

(72) Inventeur: **Bauer, Pascal**
75019 Paris (FR)

(74) Mandataire: **Maureau, Philippe et al**
Cabinet GERMAIN & MAUREAU
12, rue Boileau
B.P. 6153
69466 Lyon Cedex 06 (FR)

(56) Documents cités:
GB-A- 667 797 **GB-A- 952 420**

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la publication de la mention de la délivrance du brevet européen au Bulletin européen des brevets, toute personne peut faire opposition à ce brevet auprès de l'Office européen des brevets, conformément au règlement d'exécution. L'opposition n'est réputée formée qu'après le paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

EP 1 679 018 B1

Printed by Jouve, 75001 PARIS (FR)

Description

[0001] La présente invention a pour objet un plateau de table comprenant un panneau central et au moins une allonge reliée au panneau central le long d'une arête de celui-ci.

[0002] Les plateaux actuels de ce type comporte généralement, soit un panneau central relié à plusieurs allonges par des charnières, soit un panneau central par rapport auquel coulissent des allonges, soit un panneau central se séparant en deux parties, l'allonge venant s'insérer entre les deux parties du panneau central.

[0003] Des plateaux de ce type voient souvent leur esthétique abîmée par des formes trop complexes ou par la séparation des différentes parties du plateau.

[0004] De telles séparations laissent apparaître des interstices qui sont accessibles, notamment aux enfants, de sorte qu'ils forment des zones dangereuses en cas de basculement des allonges ou de coulissement des différentes parties du plateau.

[0005] Ces interstices forment également des zones d'accumulation des saletés difficilement nettoyables.

[0006] Le document GB 667 797 décrit une table comprenant un plateau constitué d'une première et d'une seconde parties reliées l'une à l'autre par une charnière, de manière à pouvoir s'adapter à une surface au sol irrégulière. Le mouvement angulaire des parties l'une par rapport à l'autre est limité.

[0007] Le but de la présente invention est donc de disposer d'un plateau qui soit esthétique, dont le déploiement ou la mise en place des allonges est sécurisé et dont l'entretien est facilité.

[0008] A cet effet, l'invention concerne un plateau de table comprenant un panneau central et au moins une allonge reliée au panneau central le long d'une arête de celui-ci. L'allonge est montée basculante le long de cette arête entre une première position dans laquelle elle est dans le plan du panneau central et une seconde position dans laquelle elle est escamotée. Le plateau constitué par le panneau central et les allonges est revêtu, au moins sur sa face supérieure, d'une plaque souple liée à la face supérieure du panneau central et à la face correspondante de chaque allonge, pour former une charnière permettant le basculement de l'allonge considérée.

[0009] L'invention résout le problème technique précité en ce que la plaque souple recouvre les interstices entre le panneau central et les allonges, de sorte qu'il n'existe aucune séparation visible, tant en position escamotée qu'en position déployée des allonges, ce qui améliore l'esthétique de la table, la sécurité d'utilisation de celle-ci et facilite son entretien, dans la mesure où les saletés ne peuvent se loger dans les zones de séparation.

[0010] Selon une caractéristique de l'invention, des moyens de renforcement sont disposés dans la zone entre le panneau central et chaque allonge.

[0011] Ainsi, la charnière est renforcée de manière à réduire l'effet de la contrainte et de la déformation sur la plaque souple, imposées par le basculement de l'allonge. Ce renfort permet également à la plaque souple de ne pas de déformer sous l'effet d'une charge. La déformation à long terme de la plaque souple due à une utilisation régulière en est donc considérablement diminuée, de manière à augmenter la durée de vie de cet élément.

[0012] Selon une première forme d'exécution, les moyens de renforcement sont constitués par une lame métallique déformable, fixée respectivement au panneau central et à l'allonge correspondante, et disposée en dessous de la plaque souple.

[0013] Selon une seconde variante d'exécution, les moyens de renforcement sont constitués par plusieurs lattes fixées sous la plaque souple, parallèles entre elles et parallèles à l'arête le long de laquelle l'allonge correspondante est montée basculante.

[0014] Lors de l'utilisation de plusieurs lattes parallèles, des facettes apparaissent lors du basculement de l'allonge, dans la zone située entre le panneau central et l'allonge correspondante. Ces facettes sont dues aux empreintes des lattes parallèles sur la face inférieure de la plaque souple, cette déformation apparaissant également au niveau de la face supérieure.

[0015] L'utilisation d'une lame métallique déformable permet d'obtenir une surface lisse lorsque les allonges sont escamotées.

[0016] Avantageusement, la plaque souple recouvre également les bords du plateau ainsi qu'au moins une partie de la face inférieure de celui-ci, c'est-à-dire la face inférieure du panneau central et de chaque allonge.

[0017] La plaque souple recouvre alors totalement l'accès à la zone charnière, aussi bien par la face supérieure que par face inférieure, ce qui permet encore d'améliorer la sécurité du plateau. En outre, le recouvrement des bords et de la face inférieure permet de protéger les éléments disposés sous le panneau central ou les allonges, et d'obtenir une surface continue esthétique.

[0018] Selon une possibilité avantageuse, la plaque souple est en matériau élastomère, tel que du polyuréthanne ou du silicone.

[0019] Ce type de matériau permet de réaliser une plaque souple possédant de bonnes caractéristiques d'élasticité et de tenue à la déformation.

[0020] Selon une caractéristique de l'invention, l'épaisseur de la plaque souple est comprise entre 3 mm et 5 mm.

[0021] Cette plage d'épaisseur permet de garantir un bon compromis entre la résistance d'une part et la capacité de déformation de la plaque ou le coût de fabrication d'autre part.

[0022] Avantageusement, le panneau central est de forme carrée ou rectangulaire, les allonges ayant une forme de portion de disque.

[0023] Ainsi, lorsque les allonges sont en position escamotée, le plateau est de forme carrée ou rectangulaire, ce qui limite son encombrement. En position dépliée, les allonges en forme de portion de disque permettent de

donner au plateau une forme générale circulaire ou ovale, ce qui s'avère plus agréable pour des repas à plusieurs convives.

[0024] Selon une forme d'exécution de l'invention, le plateau comporte en outre au moins une console reliée à l'allonge correspondante et montée pivotante autour d'un axe sur un coulisseau, le coulisseau étant déplaçable en translation perpendiculairement à l'axe.

[0025] La translation du coulisseau permet le déplacement de la console pendant le basculement des allonges, de manière à compenser la formation d'un intervalle entre le panneau central et l'allonge correspondante lors du basculement de cette dernière.

[0026] De manière avantageuse, la console comprend en outre un bord d'appui, la forme de la plaque souple étant guidée par la forme du bord d'appui lors du basculement de l'allonge.

[0027] Cette caractéristique additionnelle permet d'éviter la formation aléatoire de plis lors du basculement de l'allonge, la forme du pli réalisé lors de cette opération étant guidée par celle du bord d'appui de la console.

[0028] L'invention concerne également une table équipée d'un tel plateau.

[0029] De toute façon l'invention sera bien comprise à l'aide de la description qui suit, en référence au dessin schématique annexé représentant, à titre d'exemples non limitatifs, plusieurs formes d'exécution de ce plateau.

[0030] Figure 1 est une vue de dessus d'un plateau de table, les allonges étant dans une première position dans laquelle elles sont dans le plan du panneau central.

[0031] Figure 2 est une vue de dessus de ce plateau de table, les allonges étant dans une seconde position dans laquelle elles sont escamotées sous le panneau central.

[0032] Figure 3 est une vue partielle, à échelle agrandie, en coupe III-III de la figure 1, du plateau selon un premier mode de réalisation, une allonge étant dans une première position dans laquelle elles est dans le plan du panneau central.

[0033] Figure 4 est une vue similaire à celle de la figure 3, l'allonge étant en position escamotée.

[0034] Figure 5 est une vue correspondant à celle de la figure 3 d'un second mode de réalisation.

[0035] Figure 6 est une vue partielle de dessous, en perspective, du second mode de réalisation.

[0036] Figure 7 est une vue correspondant à celle de la figure 4 du second mode de réalisation.

[0037] La figure 1 représente un plateau de table selon l'invention comportant un panneau central 1 de forme carré et quatre allonges 2 en forme de portion de disque, situées, dans une première position, dans le plan du panneau central 1. Les quatre arêtes 3 du panneau central 1 sont parallèles aux quatre arêtes droites 4 des allonges 2 et servent au montage pivotant des allonges. Les bords 5 en forme d'arc de cercle des allonges 2 sont orientés vers l'extérieur.

[0038] Des intervalles 6 sont ménagés entre le panneau central 1 et les allonges 2.

[0039] Le plateau constitué par le panneau central 1 et les quatre allonges 2 est revêtu par une plaque souple 7 en élastomère, préférentiellement en polyuréthanne ou en silicone. Cette plaque 7 est liée à la face supérieure du panneau central 1 ainsi qu'à la face correspondante de chaque allonge, recouvrant également les intervalles 6. La plaque souple 7 forme alors la charnière de chacune des allonges 2.

[0040] Chaque allonge 2 peut alors basculer entre une première position, représentée en figure 1, dans laquelle elle se situe dans le plan du panneau central 1 et une seconde position, représentée en figure 2, dans laquelle elle est escamotée. Les allonges peuvent être escamotées de manière à se entièrement rabattues sous le panneau central 1, dans un plan parallèle à celui-ci. Elles peuvent encore être escamotées partiellement, par exemple de manière à se situer dans un plan perpendiculaire à celui défini par le panneau central.

[0041] On dispose ainsi d'un plateau de forme ronde dans la première position (figure 1), transformable en un plateau de forme carrée dans la seconde position (figure 2).

[0042] La figure 3 décrit une lame métallique 8 située dans l'intervalle 6 entre le panneau central 1 et l'allonge 2 correspondante, disposée sous la plaque souple 8. La lame métallique 8 est fixée respectivement sur le panneau central 1 au niveau de l'arête autour de laquelle l'allonge 2 est montée pivotante, et sur l'allonge 2 correspondante, au niveau de l'arête droite 4 de celle-ci.

[0043] Cette lame métallique 8 permet de renforcer la charnière formée par la plaque souple 7. Elle sert en outre d'appui à la plaque souple 7 lors du basculement de l'allonge 2 correspondante.

[0044] La forme du pli réalisé par la plaque souple 7, dans la zone de l'intervalle 6 correspondant est donc imposée par la courbure de la plaque métallique 8.

[0045] Les figures 5 à 7 décrivent le second mode de réalisation du plateau.

[0046] La figure 5 présente des moyens de renforcement constitués par plusieurs lattes 9 parallèles entre elles et parallèles à l'arête 3 du panneau central, le long de laquelle l'allonge 2 correspondante est montée basculante.

[0047] Les lattes 9 sont fixées par collage sur la face inférieure de la plaque souple 7.

[0048] Le plateau comporte en outre deux consoles 10, comme cela apparaît en figure 6. Chaque console est montée pivotante autour d'un axe 11 sur un coulisseau 12 déplaçable en translation sur un guide 13, le long d'un axe perpendiculaire à l'axe 11 et situé dans un plan parallèle à celui du panneau central 1.

[0049] Le basculement des allonges est réalisé par des moyens d'actionnement (non représentés) permettant d'assurer la rotation de la console 10.

[0050] Chaque console 10 ainsi reliée d'une part au coulisseau 12, est fixée d'autre part à l'allonge 2 correspondante, au niveau de sa face inférieure. La plaque souple 7 n'étant quasiment pas extensible, la rotation

des consoles 10 entraîne un déplacement en translation des coulisseaux 12 correspondants. Chaque console 10 est alors animée d'un mouvement composé d'une rotation autour de l'axe 11 et d'une translation dans la direction du guide 13.

[0051] En outre, chaque console 10 comporte un bord d'appui 14 permettant de guider la forme de la plaque souple lors du basculement de l'allonge.

[0052] Le bord d'appui 14 est en contact direct avec les moyens de renforcement 8,9.

[0053] Des ressorts de traction 15 sont également prévus, chacun étant relié par une extrémité à la console 10 correspondante, et par l'autre extrémité au coulisseau 12.

[0054] Pour des raisons de lisibilité des figures, les ressorts 15 ne sont représentés qu'en figure 6.

[0055] L'extrémité reliée à la console 10 se situe en un point décalé de l'axe 11, entre le centre de l'axe 11 et la surface inférieure de l'allonge 2. De préférence, le point de fixation de l'extrémité du ressort 15 sur la console 10 est situé à proximité de la surface inférieure de l'allonge 2.

[0056] Il s'ensuit qu'une fois l'allonge en position déployée, chaque ressort 15 exerce sur la console 10 correspondante, un moment permettant de maintenir l'allonge 2 dans cette position ou de la ramener en position lorsque celle-ci s'en trouve légèrement éloignée.

[0057] Les ressorts 15 assurent les mêmes fonctions en position rabattue de l'allonge.

[0058] Ainsi, lors du basculement de l'allonge 2, chaque ressort 15 passe d'un premier état où il assure le maintien en position déployée de l'allonge 2 à un second état où il assure le maintien en position rabattue de l'allonge 2. Ce changement d'état s'effectue pour une inclinaison déterminée de l'allonge 2 par rapport au plan du panneau central 1, cette inclinaison étant notamment dépendante de la position des extrémités des ressorts 15.

[0059] Les moyens d'actionnement des allonges (non représentés) participent également à leur maintien en position, en particulier en ce qui concerne le maintien en position déployée.

[0060] En effet, dans cette position, un effort exercé au niveau des bords de l'allonge engendre un dimensionnement important des ressorts lorsque ceux-ci doivent assurer seuls le maintien de l'allonge.

[0061] Comme il va de soi, l'invention ne se limite pas aux seules formes d'exécution de ce système, décrites ci-dessus à titre d'exemple, mais elle embrasse au contraire toutes les variantes.

Revendications

1. Plateau de table comprenant un panneau central (1) et au moins une allonge (2) reliée au panneau central (1) le long d'une arête (3) de celui-ci, et montée basculante le long de cette arête entre une première position dans laquelle elle est dans le plan du panneau central (1) et une seconde position dans laquelle elle est escamotée, **caractérisé en ce que** le plateau constitué par le panneau central (1) et les allonges (2) est revêtu, au moins sur sa face supérieure, d'une plaque souple (7) liée à la face supérieure du panneau central (1) et à la face correspondante de chaque allonge (2), pour former une charnière permettant le basculement de l'allonge considérée.

2. Plateau de table selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** des moyens de renforcement (8,9) sont disposés dans la zone entre le panneau central (1) et chaque allonge (2).

3. Plateau de table selon l'une des revendications 1 et 2, **caractérisé en ce que** les moyens de renforcement sont constitués par une lame métallique (8) déformable, fixée respectivement au panneau central et à l'allonge correspondante, et disposée en dessous de la plaque souple.

4. Plateau de table selon l'une des revendications 1 et 2, **caractérisé en ce que** les moyens de renforcement sont constitués par plusieurs lattes (9) fixées sous la plaque souple, parallèles entre elles et parallèles à l'arête (3) le long de laquelle l'allonge correspondante est montée basculante.

5. Plateau de table selon l'une des revendications 1 à 4, **caractérisé en ce que** la plaque souple (7) recouvre également les bords du plateau ainsi qu'au moins une partie de la face inférieure de celui-ci, c'est-à-dire la face inférieure du panneau central (1) et de chaque allonge (2).

6. Plateau de table selon l'une des revendications 1 à 5 **caractérisé en ce que** la plaque souple (7) est en matériau élastomère, tel que du polyuréthanne ou du silicone.

7. Plateau de table selon l'une des revendications 1 à 6 **caractérisé en ce que** l'épaisseur de la plaque souple (7) est comprise entre 3mm et 5mm.

8. Plateau de table selon l'une des revendications 1 à 7 **caractérisé en ce que** le panneau central (1) est de forme carré ou rectangulaire, les allonges (2) ayant une forme de portion de disque.

9. Plateau de table selon l'une des revendications 1 à 8 **caractérisé en ce que** le plateau (1) comporte en outre au moins une console (10) reliée à l'allonge (2) correspondante et montée pivotante autour d'un axe (11) sur un coulisseau (12), le coulisseau (12) étant déplaçable en translation perpendiculairement à l'axe (11).

10. Plateau de table selon l'une des revendications 1 à 9 **caractérisé en ce que** l'articulation (10) comprend en outre un bord d'appui (14), la forme de la plaque souple (7) étant guidée par la forme du bord d'appui (14) lors du basculement de l'allonge (2).

11. Table comportant un plateau de table selon l'une des revendications 1 à 10.

Claims

1. A table top comprising a central panel (1), and at least one leaf (2) connected to the central panel (1) along an edge (3) of the latter, and pivotally mounted along this edge between a first position in which it is in the plane of the central panel (1) and a second position in which it is retracted, **characterized in that** the top formed by the central panel (1) and the leaves (2) is coated at least on its upper face with a flexible plate (7) bound to the upper face of the central panel (1) and to the corresponding face of each leaf (2), in order to form a hinge allowing the relevant leaf to be tipped over.

2. The table top according to claim 1, **characterized in that** reinforcing means (8, 9) are positioned in the area between the central panel (1) and each leaf (2).

3. The table top according to one of claims 1 and 2, **characterized in that** the reinforcing means are formed by a deformable metal blade (8), respectively attached to the central panel and to the corresponding leaf, and positioned below the flexible plate.

4. The table top according to one of claims 1 and 2, **characterized in that** the reinforcing means are formed by several laths (9) attached under the flexible plate, parallel to each other and parallel to the edge (3) along which the corresponding leaf is pivotally mounted.

5. The table top according to one of claims 1 to 4, **characterized in that** the flexible plate (7) also covers the edges of the top as well as at least one portion of the lower face of the latter, i.e. the lower face of the central panel (1) and of each leaf (2).

6. The table top according to one of claims 1 to 5, **characterized in that** the flexible plate (7) is in an elastomeric material such as polyurethane or silicone.

7. The table top according to one of claims 1 to 6, **characterized in that** the thickness of the flexible plate (7) is comprised between 3 mm and 5 mm.

8. The table top according to one of claims 1 to 7, **characterized in that** the central panel (1) is of square or rectangular shape, the leaves (2) having the shape of a portion of a disk.

9. The table top according to one of claims 1 to 8, **characterized in that** the top (1) further includes at least one console (10) connected to the corresponding leaf (2) and pivotally mounted around an axis (11) on a slide (12), the slide (12) being translationally displaceable perpendicularly to the axis (11).

10. The table top according to one of claims 1 to 9, **characterized in that** the joint (10) further comprises a supporting edge (14), the shape of the flexible plate (7) being guided by the shape of the supporting edge (14) during the tipping over of the leaf.

11. A table including a tabletop according to one of claims 1 to 10.

Patentansprüche

1. Tischplatte, die eine zentrale Platte (1) und mindestens eine Verlängerung (2) umfasst, die mit der zentrale Platte (1) entlang einer Kante (3) derselben verbunden ist und schwenkbar entlang dieser Kante zwischen einer ersten Stellung, in der sie sich in der Ebene der zentralen Platte (1) befindet, und einer zweiten Stellung, in der sie geklappt ist, montiert ist, **dadurch gekennzeichnet, dass** die von der zentralen Platte (1) und den Verlängerungen (2) gebildete Tischplatte mindestens auf ihrer Oberseite mit einer elastischen Schicht (7) verkleidet ist, die mit der Oberseite der zentralen Platte (1) und mit der entsprechenden Seite jeder Verlängerung (2) verbunden ist, um ein Scharnier zu bilden, das das Schwenken der entsprechenden Verlängerung erlaubt.

2. Tischplatte nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** in der Zone zwischen der zentralen Platte (1) und jeder Verlängerung Verstärkungsmittel (8, 9) angeordnet sind.

3. Tischplatte nach einem der Ansprüche 1 und 2, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Verstärkungsmittel von einer verformbaren Metallzunge (8) gebildet werden, die jeweils an der zentralen Platte und an der entsprechenden Verlängerung befestigt ist und unter der elastischen Schicht angeordnet ist.

4. Tischplatte nach einem der Ansprüche 1 und 2, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Verstärkungsmittel von mehreren Latten (9) gebildet werden, die unter der elastischen Schicht befestigt sind, die zueinander parallel und zu der Kante (3) parallel sind, entlang der die entsprechende Verlängerung schwenkbar montiert ist.

5. Tischplatte nach einem der Ansprüche 1 bis 4, **dadurch gekennzeichnet, dass** die elastische Schicht (7) ebenfalls die Ränder der Tischplatte sowie mindestens einen Teil der Unterseite derselben bedeckt, das heißt, die Innenseite der zentralen Platte (1) und jeder Verlängerung (2).

6. Tischplatte nach einem der Ansprüche 1 bis 5, **dadurch gekennzeichnet, dass** die elastische Schicht (7) aus einem Elastomermaterial wie beispielsweise Polyurethan oder Silikon ist.

7. Tischplatte nach einem der Ansprüche 1 bis 6, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Dicke jeder elastischen Schicht (7) zwischen 3 mm und 5 mm einschließlich ist.

8. Tischplatte nach einem der Ansprüche 1 bis 7, **dadurch gekennzeichnet, dass** die zentrale Platte (1) quadratische oder rechteckig ist, wobei die Verlängerungen (2) eine Form eines Abschnitts einer Scheibe haben.

9. Tischplatte nach einem der Ansprüche 1 bis 8, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Platte (1) ferner mindestens eine Konsole (10) aufweist, die mit der entsprechenden Verlängerung (2) verbunden ist und drehbar um eine Achse (11) auf einer Gleitführung (12) angeordnet ist, wobei die Gleitführung (12) senkrecht zur Achse (11) verschiebbar ist.

10. Tischplatte nach einem der Ansprüche 1 bis 9, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Gelenk (10) ferner einen Stützrand (14) umfasst, wobei die Form der elastischen Schicht (7) während des Schwenkens der Verlängerung (2) von der Form des Stützrands (14) geführt wird.

11. Tisch, der eine Tischplatte, nach einem der Ansprüche 1 bis 10 umfasst.

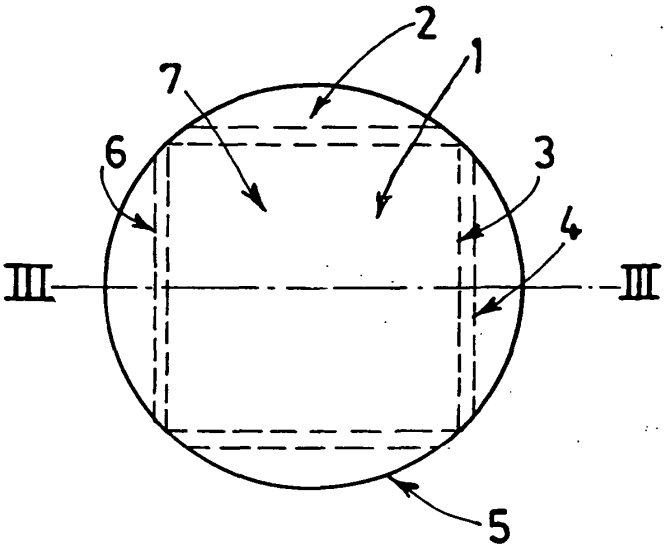


FIG.1

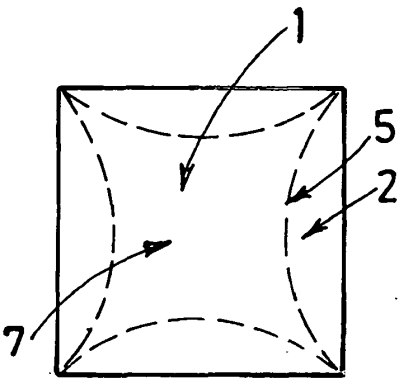


FIG.2

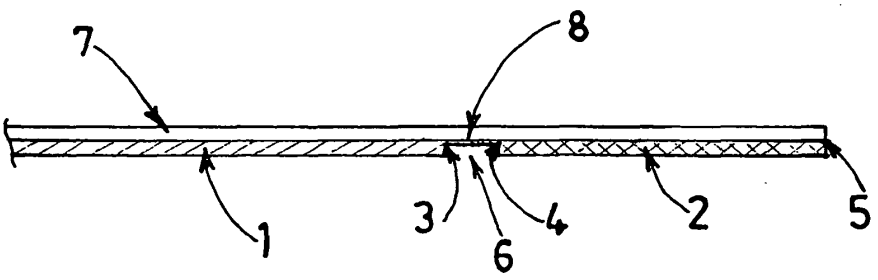


FIG.3

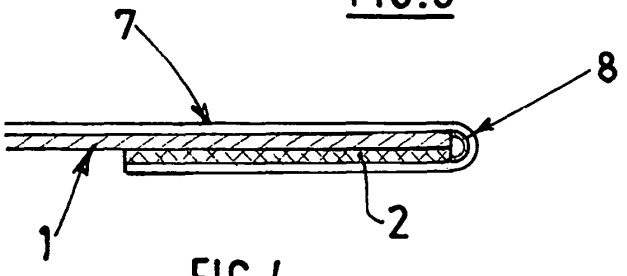


FIG.4

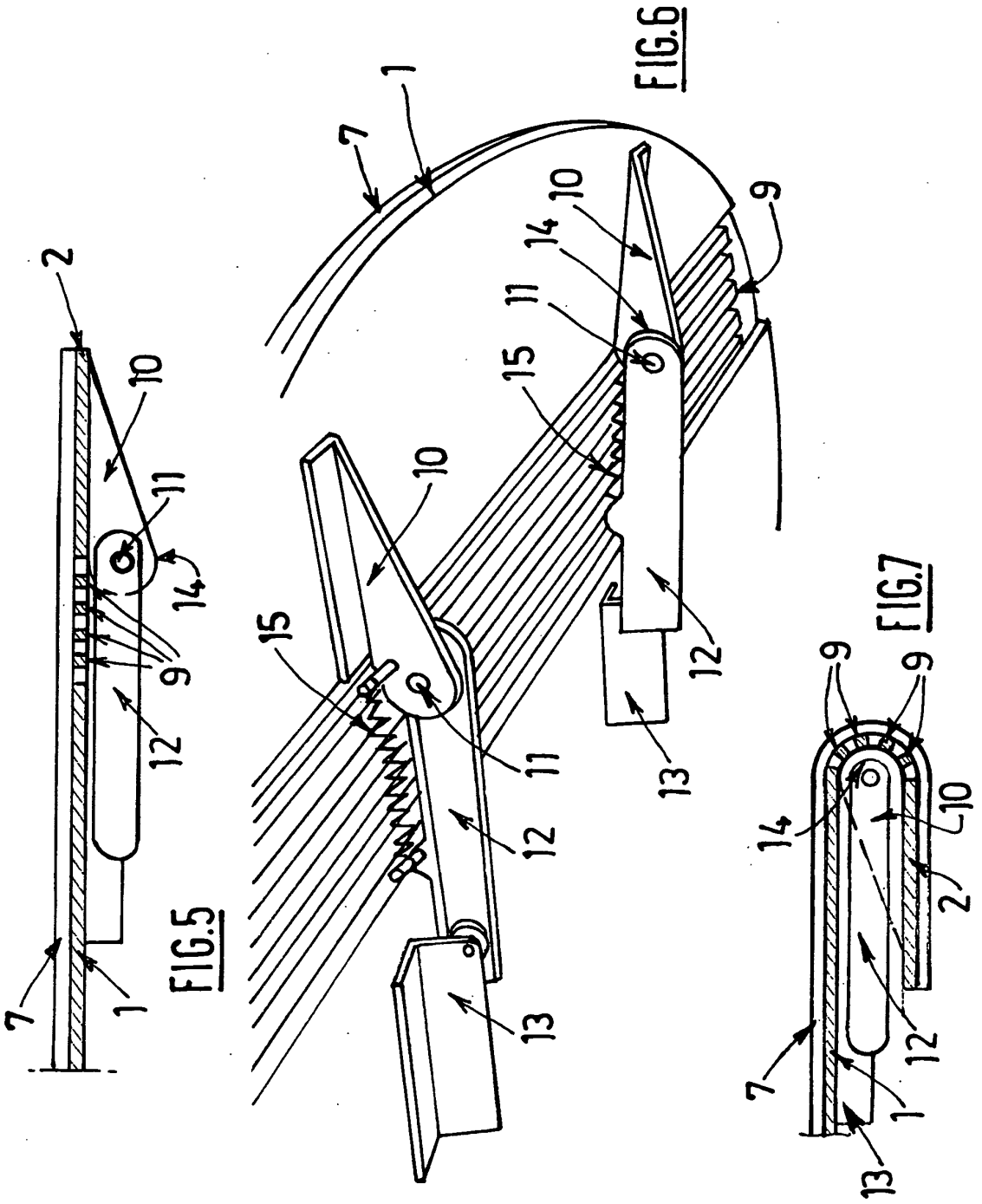


FIG.5

FIG.6

FIG.7

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- GB 667797 A **[0006]**